



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU PETR SUD LOZERE

Séance du 8 Février 2024

<b>Nombre de membres</b>
En exercice : 12
Présents : 12
Absents :
Procuration :
Nb suffrage exprimés : 12
Contre :
Absentions :
Pour : 12
Nul :

L'an deux mil vingt-quatre, XXXX, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBERIO.

## **MEMBRES PRÉSENTS :**

**Les titulaires :** Daniel BARBERIO, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Sylvette HUGUET, Chantal HUC, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Michel REYDON, Flore THEROND  
**Les suppléants :** Jean-Max ANDRE, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Gérard PEDRINI

## **EXCUSES :**

**Les titulaires :** Henri COUDERC, Pierre BONNET, René JEANJEAN, Jean-Luc MICHEL,

**Les suppléants :** David FLAYOL, Sébastien MOREAU

**Equipe :** Sandrine MARMEYS

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**2024-2-5**

8/02/2024

**CONSIDERANT** l'article L5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (article 107), qui prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de moins de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants,

**CONSIDERANT** que dans une volonté de totale transparence le PETR Sud Lozère souhaite débattre sur les grandes tendances du budget 2023 qui sera voté avant les élections ;

**CONSIDERANT** qu'un débat sur les orientations du budget 2023 a permis aux représentants de deux Communautés de communes composant le PETR Sud Lozère d'échanger sur les éléments et orientations se rapportant au budget 2023

## Date de convocation

31/03/2024

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

**CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre des missions présentées en débat d'orientation budgétaire et retenues – document joint.

Le montant de l'adhésion des 2 CC est mis en discussion : une proposition de cotisation à 7.99€/habitant est formulée. Elle permettra de couvrir les autofinancements et cofinancements nécessaires, la prise en charge des dépenses de fonctionnement non couvertes par les financeurs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme

Le président, Daniel BARBERIO

PETR SUD LOZERE – Rue Siple St  
contact@petr-sudlozere.fr

Date de transmission de l'acte: 03/04/2024

Date de réception de l'AR: 03/04/2024

048-200077758-AU\_001\_2024-AU

A G E D I